

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de
convocation :*
mardi 12
septembre 2023

Mis en ligne :
mercredi 20
septembre 2023

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Présents : 21
Votants : 27
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LEJOLIVET Bertrand, GEZEQUEL Damien donne pouvoir à POINTIER Vincent, LETENDRE Christophe donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, MAHEO Aude donne pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, SERANDOUR Cyril donne pouvoir à JOUAULT Jaroslava, VALLE Priscilla donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane ;

Absents : ANDRE-SABOURDY Isabelle, DORIA Anne.

Monsieur POINTIER Vincent est nommé. secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 12 septembre 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 11**Délibération n° 2023-95. Finances : Subvention pour l'épicerie sociale**

Rapporteur : Julie DEGUILLARD

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la commission Ressources et vie économique du 12 septembre 2023

CONSIDERANT les possibilités de soutiens financiers avec le Département et Rennes Métropole,

M. le Maire expose au conseil municipal le projet de construction d'une épicerie sociale et de deux logements d'urgence.

Une épicerie sociale

L'épicerie sociale solidaire se présente comme un commerce de proximité classique mais permet à un public en difficulté économique de réaliser ses courses et de choisir les produits qu'il

souhaite consommer, en proposant des denrées de qualité entre 10% à 30% de leur valeur marchande. La force des épiceries sociales est de proposer une offre alimentaire diversifiée et de qualité, qui permet l'accès à des produits frais, des fruits et légumes à des personnes ayant des difficultés économiques. Le modèle des épiceries solidaires répond à des problématiques de société et de santé publique. Les bénéficiaires sont orientés vers l'épicerie solidaire par un travailleur social ; La durée d'accès est limitée. Les épiceries solidaires sont des lieux d'accueil et d'échange, elles organisent régulièrement des activités pour leurs bénéficiaires. L'association fait face à une augmentation significative du nombre de bénéficiaires (qui a plus que doublé entre 2019 et 2022), non compensée pour autant par les volumes de denrées récoltées.

Deux logements d'urgence

Ces logements sont insuffisants sur le territoire. Ils doivent permettre d'accueillir, d'héberger et d'accompagner les personnes en situation d'urgence. Il s'agit de proposer un logement immédiat pour une famille ou des personnes isolées qui se trouvent, pour une raison ou pour une autre, sans abri ou doivent être protégées. La durée est limitée de : une nuit à plusieurs semaines pour garantir la notion de « dépannage d'urgence ».

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

- La démolition de la salle Duguesclin (l'association de théâtre bénéficiera d'une salle de répétition dans la nouvelle salle des Petits Pas aux Ateliers de La Morinais)
- La construction d'une épicerie sociale
 - o Premier espace :
 - Espace d'accueil
 - Espace de rencontre / réunions / atelier de cuisine et conditionnement
 - o Deuxième espace
 - Aire de vente
 - Espace caisse
 - Stockage des denrées
 - Bureau
- Un logement T1 (avec possibilité de le liasonner avec le T3)
- Un logement T3

2 - Le montant prévisionnel du marché

M. le Maire indique que le coût prévisionnel, de l'opération globale, s'élève à 650 000€HT, toutes dépenses confondues.

3 - Procédure envisagée

M. le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée.

4 - Financeurs de l'opération

- Rennes Métropole, au titre du fond de concours, à hauteur de 160 000€HT
- Le Conseil Départemental au titre des contrats départementaux sur la solidarité territoriale 2023-2028, à hauteur de 50% du montant de l'opération

5 - Décision

Le projet, phase Avant-Projet Définitif, est présenté au cours de la séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide** à L'**UNANIMITE** :

D'AUTORISER M. le Maire à solliciter les subventions du Département dans le cadre du contrat départemental de territoire et auprès de Rennes Métropole dans le cadre du fonds de concours

**Pour extrait conforme,
Le Maire
Gaël LEFEUVRE**

